

Conditions tarifaires et de paiements

Saison 2021-2022

1 - La licence

La Licence FFG de 45 euros est à régler lors de l'inscription.
Elle est obligatoire et ne pourra en aucun cas être remboursée.

2 – La cotisation annuelle (adhésion + licence)

Il est possible de payer cette cotisation :

- en 3 fois maxi par chèque, mais les chèques devront impérativement être datés du jour de l'inscription et remis lors de l'inscription.

L'encaissement des chèques se fera chaque mois (1^{ère} semaine du mois)

- en espèces (en 1 fois)

- par virement (en 1 fois)

Concernant la cotisation (adhésion + licence), celle-ci sera encaissée après le cours d'essai et ne sera pas remboursée si l'adhérent décide d'arrêter les activités choisies sauf pour les cas suivants :

- raisons médicales, déménagement de plus de 30 km de Valsérhône.

Dans tous les cas, le comité étudiera le point et donnera réponse à la personne concernée dans les plus brefs délais.

3 - les réductions

Pour les parents ayant plusieurs enfants de moins de 18 ans ou encore scolarisés (étudiant en université, BTS, Faculté, etc) licenciés à Bellegarde Gym (EVB Gym), les réductions se feront comme suit :

2^{ème} enfant : - 30 euros

A partir du 3^{ème} enfant : - 20 euros

Les réductions ne s'appliquent pas aux adultes pour les cours de Cross training

Cependant si une personne souhaite s'inscrire à plusieurs cours proposés par l'association, la licence ne sera payée qu'une seule fois.

4 – Libellé des chèques

Les 3 chèques (au maximum) devront être libellés au nom des « EVB Gym ».

5 - Les Aides

Les aides possibles sont :

- le Pass Région

- la Chéquier Jeune 01 (Pass Départemental)

- les Bons ANCV (chèques vacances)

Les coupons Sports ne sont pas acceptés